

EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19e séance du mardi 10 mai 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, vice-présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Benoît Gaillard et consorts : « Poste de Saint-François : les Lausannois paieront-ils avec vingt ans de retard l'addition de la privatisation des PTT ?»;
- vu la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour préserver l'office de poste situé dans l'Hôtel des Postes de la place St-François, avec toute la palette des services qui y sont offerts aujourd'hui à la population et aux entreprises.»

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne le mardi dix mai deux mille vingt-deux

La vice-présidente

Le secrétaire